

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Joseph FABRE et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. (N^{os} 48 et 59, session 1894.)

Nommée le 30 avril 1894.

MM.

- 1^{er} BUREAU : WALLON.
2^e — DELPECH.
3^e — FOUSSET.
4^e — LÉOPOLD THÉZARD.
5^e — JOSEPH FABRE.
6^e — ALEXANDRE LEFÈVRE.
7^e — TIRMAN.
8^e — BARRIÈRE.
9^e — PAZAT.

101



Réunion du 26 mai

La Commission s'est réunie à 12 h 1/2
sous la présidence de M. Vallon.

Secrétaire: M. Delpuch

M. le Président donne communication d'une
lettre qui lui a été adressée par les
organismes de la société des mayennais. On
y voit avec plaisir le désir que la
fête nationale d'Anne d'Autriche soit
fixée à un jour fixe.

M. le Président communique également une
lettre de M. Edgar moussier exprimant le
désir au nom de la Loge maçonnique,
Clémentine Aquitain, que le projet d'une
fête nationale en l'honneur d'Anne
d'Autriche soit abandonné. Il s'agit

d'une seule fête nationale suffir à
la France.

La Commission décide qu'elle se
fiendra à la disposition du Comité pour
la discussion du projet dans la
séance de ce jour. Mais, et d'accord
avec son Président, elle estime qu'il
y a lieu d'attendre la formation
du nouveau ministère.

Le Secrétaire,

Delpuch

Le Président,

J. Vallon

Réunion du 6 Juin

M. Dupuy - Président du conseil suit la réunion.

M. Dupuy déclare qu'il est partisan en principe, du projet.
Il n'est pas d'avis de la plus haute incarnation de
l'idée jacobine.

Il estime que la fête doit être annuelle.

Elle est susceptible de produire un grand effet sur
les enfants des écoles.

Il n'est pas opposé à l'existence d'un monument.

Mais la manifestation ne serait pas suffisante.

Il combattrait même le contre-projet, s'il
devait nuire au projet de M. Joseph Babre.

On a pu reprocher à certaines catégories de Français
l'absence de l'intention d'acquiescer comme d'habitude
à une sorte de main mise qui ôterait à cette
figure l'expression qu'elle doit garder dans notre
histoire.

On ne recevrait aucune réponse à cette tentative
qui au contraire jouirait dans le grand courant
national.

On a dit que la fête de Jeanne d'Arc prendrait
un caractère spécial capable de nuire à la
fête du 14 juillet.

M. le Président du conseil ne partage pas cette
crainte. Les deux fêtes auraient leur caractère
propre et distinct sans que l'une ait à souffrir
du voisinage de l'autre.

Il approuve le choix de la date proposée par
la commission, soit le 2^e dimanche de mai.

M. Lefevre fait part à la commission des réflexions
qui lui ont été soumises par de nombreux amis.

qui ne voudraient pas voir compromettre l'éclat de
ce jour-là.

Si il lui était démontré que cette crainte puisse se
réaliser, il voterait contre le projet de M. J. Dubre.
M. le Président du conseil déclare de nouveau qu'il
ne partage pas cette crainte.

La fête du 14 juillet est entendue définitivement sans
les croix.

Le clergé se livre à de vaines protestations intermédiaires, qui
restent sans effet quand la fête de Jeanne d'Arc
sera fêtée par la nation entière.

Il faut dresser l'autel du patriotisme sous les
Ampies de Jeanne d'Arc.

M. Tirman ne partage pas les opinions de
M. Lefèvre ou de ses amis.

Il y aurait au contraire grand inconvénient
à renouer au projet.

L'Église le ferait sien et les conséquences
pourraient être fâcheuses.

Il faut à tout prix, que la fête réussisse.

M. Pizat dit que la question étant posée
devant le pays, il convient de la résoudre.

Mais pour qu'elle produise plus d'effet, on
devrait peut-être la célébrer sous les croix.

M. Fournet combat cette opinion.

Il se passe dans toute la France ce qui se
passe à Orléans où la fête est célébrée sous les
croix avec le même enthousiasme.

Il signale à la commission l'audacieuse
tentative faite, cette année, à Orléans, par
les membres du cercle catholique et monarchiste
qui se ^{sont} comparés de la manière de Jeanne d'Arc
compromettant à l'usage annuel déterminé par

un règlement municipal.

D'ici avant comme par le passé, la bannière
sera portée par l'agent le plus ancien de la ville.

M. Roussel d'accord avec le Président
du conseil estime qu'à Orleans la fête
annuelle doit continuer à se célébrer exactement
le 8 mai.

La commission recommandera l'urgence.

Si le contre-projet de M. Demole devrait
se substituer au projet de M. Joseph A. B. B.,
elle combattrait le contre-projet.

Le Président,

Le Secrétaire

Depechy

